

L'idée selon laquelle la parité aux postes d'envergure se traduirait par un recours à la force moins fréquent se fonde sur des stéréotypes. La représentation féminine en politique progresse, mais à pas comptés. Charge à un nouveau projet de loi d'accélérer le processus.

Ce sont elles qu'on interroge : *«Qui garde tes enfants quand tu es en campagne ?»* Elles qu'on complimente sur leurs habits alors qu'elles sont en train de défendre un dossier d'urbanisation ou de transport de leur ville, elles qu'on traite de

«suffragette»

en plein conseil municipal...

«Ce qui me frappe, c'est la récurrence de ces témoignages, de ces situations, qui rendent la vie politique particulièrement ardue pour les femmes»,

constate Julia Mouzon, fondatrice d'un réseau intitulé «Femmes & Pouvoir»

(lire ci-contre).

Qui ajoute :

«C'est un combat individuel, mais aussi collectif»,

chez les militantes anonymes comme chez les têtes d'affiche. Dominique Voynet n'a pas dit autre chose lorsqu'elle a annoncé, fin novembre, qu'elle ne se représenterait pas à la mairie Montreuil et expliqué :

«Chez un homme, le même comportement est qualifié d'exigeant, et moi je serais "odieuse".»

«Chabadabada». Peu à peu, les femmes font leur place en politique. La bataille est en cours. La parité, votée en juin 2000, quand Lionel Jospin était Premier ministre, a permis de faire progresser leur présence à tous les niveaux de responsabilité... jusqu'au premier gouvernement strictement paritaire, mis en place à la demande de François Hollande, qui honorait là une promesse de campagne. Et plaçait une femme, Christiane Taubira, quatrième dans l'ordre protocolaire.

La gauche poursuit ses efforts depuis la constitution, il y a plus d'une décennie, des premières listes «un homme, une femme» qu'on appelait «Chabadabada», en souvenir du film de Claude

Lelouch. Mi-janvier, à l'Assemblée nationale, Najat Vallaud-Belkacem, ministre des Droits des femmes, défendra son projet de loi sur l'égalité qui prévoit (entre autres) d'augmenter les pénalités financières pour les partis - surtout de droite - qui préfèrent payer des amendes que respecter la parité aux législatives. *«Nous ne sommes pas là pour mener la guerre des sexes : nous avons la responsabilité historique d'accélérer sur notre route vers l'égalité»*, a plaidé la ministre en présentant le texte de loi au Sénat... une assemblée masculine à 78%.

Non-Cumul. Autre changement : l'élection des futurs conseillers départementaux impose pour la première fois un ticket homme-femme. Aujourd'hui, on compte 13,9% de conseillères générales seulement. Et 5% de présidentes de conseil général (lire page 5).

Face à la sous-représentation des femmes, la loi est l'un des instruments privilégiés pour forcer la volonté politique, bousculer les habitudes, et, à terme, briser le plafond de verre. On sait que les hommes cumulent plus, et plus longtemps que les femmes. Un député sur quatre est titulaire d'au moins deux autres mandats, ce n'est le cas que de 6% de leurs homologues féminines, selon une étude du Haut Conseil à l'égalité. La loi sur le non-cumul va donc libérer de l'espace... peut-être pour des femmes.

Dans les régions, la part des vice-présidentes a augmenté de plus de 10 points par rapport à 2004. Les femmes occupent désormais 48% des mandats exécutifs. Mais, comme la loi ne pose pas d'obligation pour les têtes de liste, seules deux femmes sont actuellement présidentes de région : Ségolène Royal (Poitou-Charentes) et Marie-Guite Dufay (Franche-Comté). Le chemin, donc, est encore long.

Photos Albert Facelly